



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2023**

**Membres en exercice : 42**  
**Présents : 29**  
**Votants : 37**  
**Date convocation : 8 juin 2023**  
**Date d'affichage : 8 juin 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué  
à 20h00, s'est réuni à Baillet-en-France, en séance publique  
sous la présidence de Patrice Robin.**

**Étaient présents :** (29) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Jean-Marie CAZIEUX (en suppléance d'Emmanuel DE NOAILLES), Gilbert MAUGAN, Véronique BRETENOUX (en suppléance de Patrick FAUVIN), Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Sarah BÉHAGUE, Laurence BERNHARDT, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés ayant donné pouvoir :** (8) Jean-Noël DUCLOS donne pouvoir à Gilbert MAUGAN, Michel ZEPPEFELD donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Hugues BRISSAUD donne pouvoir à Olivier DUPONT, Pascal MARTIN donne pouvoir à Sarah BÉHAGUE, Cyril DIARRA donne pouvoir à Christiane AKNOUCHE.

**Absents :** (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Corinne TANGE.

**Secrétaire de séance :** Jacques ALATI

N°2023/060	<b>AFFECTATION ET REPRISE DES RÉSULTATS DÉFINITIFS 2022 – BUDGET ANNEXE TOURISME</b>
------------	--

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2311-5 modifié par l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 et son article R. 2311-13,

*Vu* la délibération n° 2023-019 votée par le conseil communautaire en date du 12 avril 2023, portant sur la reprise anticipée des résultats du Budget annexe Tourisme

*Vu* la nomenclature comptable M 57,

*Vu* le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable des finances publiques,

*Vu* l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances et Contrôle de gestion en date du 16 mai 2023,

*Vu* l'avis favorable du bureau communautaire en date du 5 juin 2023,

**Entendu** l'exposé de Claude KRIEGUER, 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué à l'administration générale aux finances, et au contrôle de gestion, présentant les résultats cumulés au 31/12/2022 du Compte Administratif du Budget annexe Tourisme, lors de cette séance de conseil :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Tourisme
A/ Résultats de l'exercice 2022	19 865,18 €
B/ Résultat 2021 reporté	69 431,58 €
Résultats de clôture 2022 en fonctionnement = A + B	89 296,76 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
D/ Résultats de l'exercice 2022	6 642,00 €
E/ Résultat 2021 reporté	-4 428,00 €

F/ Résultats de clôture 2022 en investissement = D + E (hors restes à réaliser)	2 214,00 €
Restes à réaliser 2022 (solde)	
<b>AFFECTATION POUR LE MONTANT DU RESULTAT A AFFECTER</b>	
Report d'investissement (R001)	2 214,00 €
Affectation en réserves en investissement (R1068)	
Report en fonctionnement (R002)	89 296,76 €

L'attention des membres du conseil communautaire est également attirée sur les restes à réaliser qui doivent être impérativement intégrés dans le budget primitif 2023.

Restes à réaliser 2022 :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Solde : 0 €

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**REPREND** les résultats définitifs 2022 tels qu'ils sont décrits dans le compte administratif 2022 et de les affecter au budget annexe tourisme 2023.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document correspondant et à prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin

